



Des pratiques éco-responsables à la maison
pour des économies durables



Propositions d'ateliers pour les professionnels sociaux

GÉRER et
ÉCONOMISER votre EAU potable

Atelier 1

Connaître sa consommation d'eau journalière

Objectifs

- Connaître sa consommation d'eau individuelle journalière
- Connaître pour chaque usage la quantité d'eau nécessaire
- Connaître les usages permettant de réaliser des économies d'eau

En moyenne chaque français consomme 150 litres d'eau par jour. Dans cet atelier, les participants pourront revenir sur leurs usages de l'eau et leurs consommations journalières. Ils identifieront ainsi s'ils ont des usages économiques ou non de l'eau.

Déroulement de l'atelier

Durée : 1h

Lieu : Dans une salle, assis autour d'une table

Matériel nécessaire :

Ciseaux / feuilles blanches (pour imprimer les étiquettes) / calculatrices

Partie 1 :

La consommation d'eau moyenne par jour et par personne

Dans cet atelier, les participants devront calculer leur consommation d'eau moyenne par jour.

En amont de l'atelier :

Vous devrez préparer 2 jeux de 2 types d'étiquettes :

> Les étiquettes reprenant les usages de l'eau (cf. ci-à-droite) :

> Les étiquettes correspondant au litrage de chaque usage (à créer en fonction des données ci-dessous) :

Faire la vaisselle à la main (sans laisser couler l'eau du robinet) > 10 litres / utiliser un lave vaisselle > 20 litres / tirer la chasse d'eau > 8 litres / utiliser la machine à laver le linge > 20 litres / boire de l'eau > 1 litre / cuisiner > 6 litres / se brosser les dents > 1 litre / se laver les mains > 1 litre / faire sa toilette au lavabo > 5 litres / prendre un douche > 50 litres / prendre un bain > 150 litres.

Chaque étiquette (usages et litrage) sera éditée en 6 exemplaires pour un participant (si l'atelier se réalise de façon individuelle) ou pour un groupe de participants (si l'atelier se réalise de manière collective).

Pendant l'atelier :

Dans un premier temps, chacun devra recomposer sa journée type de consommation d'eau et utilisant le nombre de cartes liées aux usages nécessaire. *Exemple de journée type pour une personne :*

- se laver de main = 6 fois
- tirer la chasse d'eau = 4 fois
- boire de l'eau (1 litre) = 1 fois
- prendre une douche = 1 fois
- prendre un bain = 1 fois
- cuisiner = 2 fois
- laver le linge = 1 fois
- laver la vaisselle à la main = 2 fois.

Dans un second temps, les participants placeront les étiquettes liées à la consommation d'eau en litre sur chaque étiquette usage sélectionnée.

Enfin, à l'aide d'une calculatrice, chacun calculera sa consommation d'eau journalière pour une personne. Ce calcul pourra également être effectué par rapport au nombre de personnes au foyer.

Partie 2 : Ouvrez le débat

A l'issue de cet atelier, les participants pourront évaluer si leurs consommations d'eau sont dans la moyenne nationale (150 litres / jour). Ils pourront avoir un regard critique sur leur propre usage et réfléchir à la mise en pratique d'usages plus économiques.

Les usages de l'eau



Atelier 2

Lire sa facture d'eau pour mieux gérer son budget

Objectifs

- Connaître l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire de la Métropole
- Savoir lire une facture d'eau éditée par la Métropole
- Savoir suivre sa consommation d'eau

Déroulement de l'atelier

Durée : 1h30

Lieu : Dans une salle, assis autour d'une table

Matériel nécessaire :

- Vidéo «le voyage d'une goutte d'eau» (disponible sur internet)
- Une facture d'eau par participant (apportée par les usagers ou en annexe de cette fiche)
- Des feutres de différentes couleurs pour écrire sur la facture

Partie 1 : Le voyage d'une goutte d'eau

Dans un premier temps vous pouvez regarder avec le groupe la vidéo disponible sur le site internet de la Métropole «le voyage d'une goutte d'eau». Cette vidéo vous servira de support pour échanger sur la gestion de l'eau par la Métropole.

Elle a pour but d'aider les participants à comprendre l'organisation liée à la gestion de l'eau (du captage à son rejet dans la nature) par la Métropole. Ce sont les coûts de ces étapes qui seront notamment facturés aux consommateurs (cf. points 5 et 6 de la description d'une facture).

Partie 2 : Lire une facture d'eau

Dans un premier temps, les participants étudient en groupe ou individuellement la facture d'eau présentée (ex. facture fournie en annexe). Vous leur proposerez de relever les informations qui leur paraissent importantes et vous définirez les mots qui pourront poser problème. Puis, vous reprendrez la facture dans son ensemble et vous relèverez les éléments indispensables pour le suivi des consommations d'eau (cf. description d'une facture).

Connaître la gestion de l'eau :

Pour comprendre les détails d'une facture, il est nécessaire de comprendre l'organisation de la gestion de l'eau. Pour cela, la Métropole vous propose la visite d'une usine de traitement de l'eau potable et d'une station d'épuration.

Contactez la Métropole :
education.environnement@metropole-rouen-normandie.fr

Lorsque la consommation d'eau est comprise dans les charges du locataire, celui-ci ne reçoit pas de facture d'eau. Dans ce cas, il n'a pas réellement de visibilité sur sa propre consommation. Mais dans le cas contraire, le locataire doit s'acquitter directement du montant des deux factures qu'il reçoit chaque année. Dans ce cas, suivre sa consommation d'eau pour ne pas payer des charges trop élevées est nécessaire. Cependant, comprendre une facture d'eau n'est pas forcément chose aisée.

Dans cet atelier, les participants apprennent à décrypter une facture type pour mieux maîtriser leurs consommations.

Partie 3 : relevez l'eau !

Pour aller plus loin, vous pourrez proposer aux participants de relever leurs consommations d'eau de façon journalière ou hebdomadaire et de se donner pour objectif de les réduire grâce à des éco-gestes. Pour vous aider, vous pourrez créer des tableaux de suivi.

SPECIMEN

Référence client : 5400
Compteur : 1507/2015

Adresse point de comptage : Madame X, Rue de la Métropole, 76000 Rouen

Expéditeur : TRESOR PUBLIC, 110112 AV. DU MONT RIBOUDET, 76037 ROUEN CEDEX

Destinataire : Madame X, BAT IMMEUBLE, Rue de la Métropole, 76000 Rouen

DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2015 12/10/2015

Détail au dos de votre facture

EXTRAIT DE TITRE EXECUTOIRE
En application de l'art. L225A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Evolution de votre consommation

CONSUMATION 120 m³

MONTANT T. T. C.

Abonnement : 29,54
Consommation : 376,55

Déduction des échéances précédentes : 0,00

TOTAL FACTURE 406,09 €

PAIEMENT LE : 12/11/2015

Moyens de Paiement : informations sur www.metropole-rouen-normandie.fr ou Ma Métropole (paiement en ligne ou prélèvements)

- TIP / Chèque : adressez votre paiement en utilisant l'enveloppe jointe, sans oublier de l'affranchir, avec le TIP daté et signé.
- Trésor Public : paiement en espèces, mandat cash, chèque, carte bancaire au 110 av. du Mt RibouDET - 76000 ROUEN - Tél. : 02.35.07.94.16
- Virement au Trésor Public : IBAN FR50 3000 1007 0707 0000 0000 004 - BIC BDFRPP33

JOINÉZ UN RIB

Page 1

406,09 Euros
2015

07021

4914

Page 2

806 40609

Description d'une facture :

La facture peut avoir 2 couleurs.

Si elle est bleue, elle fait référence à des valeurs réelles relevées.

Si elle est verte, elle fait référence à des valeurs estimées par rapport aux consommations moyennes annuelles (qui sont ensuite divisées par 2 pour établir la facture sur 1 semestre).

1/ Détail du montant : le coût de l'abonnement et le coût de la consommation estimée ou identifiée lors du relevé.

2/ Le montant à payer et la date limite de paiement

3/ L'évolution des consommations par an : elle permet de vérifier sa consommation facilement par rapport aux autres années.

4/ Le TIP (titre interbancaire de paiement) : c'est un chèque pré-rempli, il suffit de le détacher, le dater et le signer (sans envoyer de chèque). A la première utilisation il est nécessaire de transmettre un RIB (relevé d'identité bancaire).

5/ La distribution de l'eau :

> l'abonnement : il est toujours le même. Il inclut la location et l'entretien du compteur.

> la consommation - redevance métropolitaine : elle est relevée sur le compteur. Elle est calculée par rapport au volume de consommé (en m3).

> la consommation - redevance investissement eau : elle est appliquée par rapport au total de la consommation relevée. Elle permet de financer les installations.

> Préservation de la ressource en eau : cette somme perçue par la Métropole est ensuite reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de financer son action en faveur de la préservation de la ressource.

6/ Collecte et traitement des eaux usées : Une fois utilisées, les eaux doivent être collectées et dépolluées avant d'être rejetées dans la nature, il s'agit de l'assainissement. Cette redevance permet de financer le fonctionnement de ce service.

7/ Organismes publics : cette somme perçue par la Métropole est ensuite reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

8/ Pour mieux comprendre votre facture : il s'agit d'une aide à la lecture de la facture.

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil de la Métropole Rouen Normandie (excepté les redevances de l'agence de l'eau).

DETAIL DE VOTRE FACTURE REF. 2015

Réf à appeler : 5400

Compteur	Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation	Commentaire		
Numéro	Date	Index	Date	Index	m ³	
C13EF003796	15/07/2015	7	21/01/2015	636	120	

LIBELLE	Base	Prix Unit. E. H.T.	Montant E. H.T.	Taux T.V.A.	Montant E. T.V.A.	Montant E. T.T.C.
Distribution de l'eau						175,45
Abonnement : redevance métropolitaine période du 22/01/2015 au 15/07/2015	175 J	58,40	28,00	5,50	1,54	29,54
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	23 m ³	0,5968	13,13	5,50	0,72	13,85
tranche 2 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	69 m ³	0,7607	45,64	5,50	2,51	48,15
tranche 3 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	38 m ³	1,0180	38,68	5,50	2,13	40,81
Consommation : redevance investissement eau						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m ³	0,2404	28,85	5,50	1,59	30,44
Préservation des ressources en eau (Ag. de l'Eau) période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m ³	0,1000	12,00	5,50	0,66	12,66
Collecte et Traitement des eaux usées						139,13
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m ³	1,0540	126,48	10,00	12,65	139,13
Organismes Publics						91,51
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120 m ³	0,4100	49,20	5,50	2,71	51,91
Modernisation des réseaux (Ag. de l'Eau)	120 m ³	0,3000	36,00	10,00	3,60	39,60
TOTAL A PAYER			377,98		28,11	406,09

Pour mieux comprendre votre facture

Abonnement : Montant forfaitaire destiné à couvrir les charges fixes du service, comprenant la location-entretien du compteur.

Consommation : Part du prix de l'eau proportionnelle au volume consommé en m³.

Collecte et traitement des eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur disposition en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Assainissement de base : L'assainissement de base fonctionne les services, d'entretenir les installations et de réaliser les investissements.

Organismes publics : L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est un établissement public qui veille à la préservation de la ressource en eau, tant au plan de sa qualité que de sa quantité. Les redevances perçues sont reversées à l'Agence par la Métropole.

Règlement de service : Vous pouvez obtenir sur simple demande par écrit ou en le téléchargeant sur notre site : www.metropole-rouen-normandie.fr

Reclamations et recours : Métropole Rouen Normandie, Norwich House - 1404 Avenue Pasteur CS20588 - 76005 ROUEN CEDEX. Dans les deux mois suivant sa notification, recours sur le bien fondé de la sentence auprès du tribunal compétent.

Page 2

Depuis notre site internet <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>, vous pouvez accéder à votre espace personnel et ainsi suivre votre historique de consommation, télécharger vos duplicatas de facture, transmettre l'index de votre compteur, vous renseigner sur la qualité de l'eau, solliciter votre demande d'abonnement ou informer la Direction de l'Eau de votre déménagement.

Paiement en ligne : un moyen simple et rapide pour payer votre facture d'eau directement sur notre site par le biais d'une connexion sécurisée.

Atelier 2 - Annexe

Savoir lire une facture d'eau - exemple de facture type de la Métropole

SPECIMEN

Pour toutes demandes de renseignements
Ma Métropole : 0.800.021.021

Accueil du lundi au jeudi 8h30-12h / 13h-17h
le vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Direction de l'Eau
Antenne Rive Nord

110, Rue François Couperin
76000 ROUEN

Antenne Rive Sud

59 B, Boulevard Charles de Gaulle
76140 LE PETIT-QUEVILLY

Direction de l'Assainissement

1083, Route de Neufchâteau 76000 ROUEN

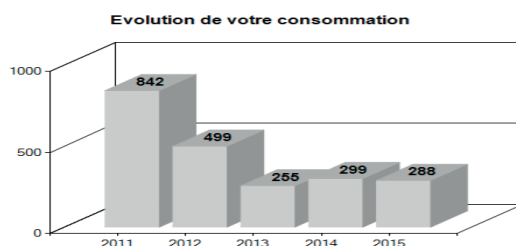
SIRET : 200 023 414 00069

M. SANCHEZ Frédéric

Président de la Métropole Rouen Normandie

EXTRAIT DE TITRE EXECUTOIRE

En application de l'art. L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Référence client 5400
Adresse point de comptage Madame X Rue de la Métropole 76000 Rouen

Expéditeur TRESOR PUBLIC
110/112 AV. DU MONT RIBOUDET
76037 ROUEN CEDEX

Destinataire
Madame X
BAT IMMEUBLE
Rue de la Métropole
76000 Rouen

DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2015 2015

Détail au dos de votre facture

CONSOMMATION 120 m³

MONTANT T.T.C.

Abonnement 29,54
Consommation 376,55

Déduction des échéances précédentes 0,00

TOTAL FACTURE 406,09 €

PAIEMENT LE : 12/11/2015

Moyens de Paiement : informations sur www.metropole-rouen-normandie.fr ou Ma Métropole (paiement en ligne ou prélèvements)

- TIP / Chèque : adressez votre paiement en utilisant l'enveloppe jointe, sans oublier de l'affranchir, avec le TIP daté et signé.
- Trésor Public : paiement en espèces, mandat cash, chèque, carte bancaire au 110 av. du Mt Riboudet - 76000 ROUEN - Tél. : 02.35.07.94.16 accueil : 9h00-12h00/14h00-16h00 - Adresse électronique : t076037@dgfp.finances.gouv.fr
- Virement au Trésor Public : IBAN FR50 3000 1007 07C7 6000 0000 004 - BIC BDFEFPCCCT

JOIGNEZ UN RIB

Madame X
BAT IMMEUBLE
Rue de la Métropole
76000 Rouen

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 50808

35908 RENNES CEDEX 9

Page 1

406,09 Euros
2015

070210

49148

806 40609

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2015

Réf. à rappeler : 5400

Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
	Date	Index	Date	Index		
C13EF003796	15/07/2015	17	01/2015	1636	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						
Abonnement : redevance métropolitaine période du 22/01/2015 au 15/07/2015	175 J	58,40	28,00	5,50	1,54	29,54
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	22 m3	0,5968	13,13	5,50	0,72	13,85
tranche 2 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	60 m3	0,7607	45,64	5,50	2,51	48,15
tranche 3 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	38 m3	1,0180	38,68	5,50	2,13	40,81
Consommation : redevance investissement eau						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m3	0,2404	28,85	5,50	1,59	30,44
Préservation des ressources en eau (Ag. de l'Eau)						
période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m3	0,1000	12,00	5,50	0,66	12,66
Collecte et Traitement des eaux usées						
Consommation : redevance métropolitaine						
tranche 1 période du 22/01/2015 au 15/07/2015	120 m3	1,0540	126,48	10,00	12,65	139,13
Organismes Publics						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120 m3	0,4100	49,20	5,50	2,71	51,91
Modernisation des réseaux (Ag. de l'Eau)	120 m3	0,3000	36,00	10,00	3,60	39,60
TOTAL A PAYER						
			377,98		28,11	406,09

SPECIMEN

Pour mieux comprendre votre facture

Distribution de l'Eau :

L'alimentation en eau potable comprend le pompage de l'eau, son traitement aux normes de potabilité, son stockage et sa distribution aux usagers.

Collecte et traitement des eaux usées :

Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement :

Montant forfaitaire destiné à couvrir les charges fixes du service, comprenant la location-entretien du compteur.

Consommation :

Part du prix de l'eau proportionnelle au volume consommé en m3. Les redevances communautaires sont votées chaque année par le Conseil de la Métropole. Ces recettes permettent à la Régie Publique de l'Eau et de

l'Assainissement de faire fonctionner les services, d'entretenir les installations et de réaliser les investissements.

Organismes publics :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est un établissement public qui veille à la préservation de la ressource en eau, tant au plan de sa qualité que de sa quantité. Les redevances perçues sont reversées à l'Agence par la Métropole.

Réclamations et recours :

Métropole Rouen Normandie
Norwich House - 14bis Avenue Pasteur
CS50589 - 76006 ROUEN CEDEX
Dans les deux mois suivant sa notification, recours sur le bien fondé de la créance auprès du tribunal compétent.

Règlement de service :

Vous pouvez l'obtenir sur simple demande par écrit ou en le téléchargeant sur notre site : www.metropole-rouen-normandie.fr

CNIL : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des abonnés. Conformément à la Loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent, veuillez contacter la Direction de l'Eau aux coordonnées figurant au recto, en haut à gauche, de ce document.

Page 2

Depuis notre site internet <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>, vous pouvez accéder à votre espace personnel et ainsi suivre votre historique de consommation, télécharger vos duplicatas de facture, transmettre l'index de votre compteur, vous renseigner sur la qualité de l'eau, solliciter votre demande d'abonnement ou informer la Direction de l'Eau de votre déménagement.

Paiement en ligne : un moyen simple et rapide pour payer votre facture d'eau directement sur notre site par le biais d'une connexion sécurisée.

Atelier 3

Réduire sa consommation d'eau pour payer moins

Objectifs

- Identifier les équipements et les comportements quotidiens à l'origine des consommations d'eau
- Connaître les éco-gestes à appliquer pour mieux utiliser l'eau
- Savoir utiliser les équipements permettant de réduire la consommation d'eau

Déroulement de l'atelier

Durée : environ 1h30

Lieu : Dans la structure sociale ou un appartement témoin

Matériel nécessaire :

- Partie 1 : photocopie de l'illustration ci-dessous
- Partie 2 : un kit économie d'eau de la Métropole

Partie 1 : L'eau dans une salle de bain

En amont de l'atelier, photocopiez l'illustration de la salle de bain et distribuez à chaque participant une copie.

Avec les participants, identifiez et entourez les différents endroits qui consomment de l'eau dans une salle de bain : la baignoire, la douche, le lave linge, le lavabo, les toilettes, la fuite d'eau. Ajoutez ceux qui n'auraient pas été entourés.



Illustration : Gayanée Beyréziat

Les montants des factures d'eau sont parfois élevés et des locataires peuvent avoir des difficultés à les payer. Certains gestes écoresponsables peuvent, en étant réalisés au quotidien, réduire ce coût.

Cet atelier vous propose d'identifier les postes de consommation qui coûtent le plus cher et d'apprendre les pratiques qui réduisent le montant de la facture.

Entamez un échange avec les participants sur chaque poste de consommation et trouvez ensuite les solutions qui pourraient permettre de réduire la consommation d'eau.

Ci-dessous quelques données indicatives estimées sur les éco-gestes qui peuvent être réalisées et les économies qu'ils peuvent engendrer chaque année pour une personne :

- Prendre une douche par jour plutôt qu'un bain (y compris au chaud) : 172€
- Installer un stop douche : 98€
- Installer un mitigeur dans la douche : 20€
- Installer un mousseur d'eau au robinet de la cuisine : 32€
- Fermer le robinet pour se brosser les dents : 35€
- Installer un éco-bag dans le réservoir des toilettes : 5€
- Sécher le linge à l'air libre : 35€
- Réparer une fuite d'eau (goutte à goutte au robinet) : 120€
- Réparer une fuite importante à la chasse d'eau : 700€

A noter : ces valeurs sont données à titre indicatif. Les économies varient en fonction des habitudes initiales de consommation et de l'évolution du coût de l'eau.

Partie 2 : Tester les équipements qui permettent de faire des économies d'eau

En amont de l'atelier, vous vous serez procuré gratuitement auprès de la Métropole un kit «économie d'eau» ou les équipements similaires nécessaires à la réalisation de l'atelier par un autre biais (récupération, achat...).

Suite à la partie 1 de l'atelier, vous pourrez passer à une phase plus pratique, qui consistera à mettre en œuvre des gestes concrets d'économies d'eau.

Le kit «économie d'eau» proposé par la Métropole :

Dans le cadre de cet atelier, la Métropole met à votre disposition un kit (un par structure sociale) regroupant des équipements permettant de faire des économies d'eau (et d'énergie pour l'eau chaude). Il est composé d'un mousseur d'eau, d'un stop-douche, d'un robinet mitigeur, d'un pommeau de douche, d'un sablier de douche et d'un écobag pour la chasse d'eau. Pour chaque équipement une notice d'installation et/ou d'utilisation est fournie.

Pour recevoir gratuitement le kit, contactez la Métropole par mail : education.environnement@metropole-rouen-normandie.fr

Dans un premier temps, le kit «économie d'eau» vous permettra de présenter les différents équipements (cf. encadré ci-en haut) pouvant permettre des économies d'eau au sein du foyer.

Dans un second temps, vous pourrez, grâce aux notices fournies et/ou à l'aide d'une personne ayant l'habitude du bricolage (ex. agent municipal, participant volontaire bénéficiaire de la structure, un animateur dans un appartement témoin...) installer avec le groupe tous les équipements.

Ainsi, chaque participants pourra installer facilement au sein de son foyer les équipements qu'ils jugeront nécessaires.

Atelier 4

Repérer les fuites d'eau

Objectifs

- Savoir identifier les différents cas de fuite d'eau dans une maison
- Apprendre à réparer les fuites d'eau
- Savoir lire et comprendre les informations d'un compteur
- Comprendre l'intérêt de suivre ses consommations d'eau

Une fuite d'eau peut rapidement augmenter le montant d'une facture : de 120 € par an pour un goutte à goutte au robinet jusqu'à 700 € pour une fuite importante à la chasse d'eau des toilettes.

Cet atelier vous propose d'apprendre à repérer les fuites pour ensuite pouvoir faire les réparations nécessaires.

Déroulement de l'atelier



Durée : environ 1h30

Lieu : Dans la structure sociale ou un appartement témoin

Matériel nécessaire :

- Étiquettes américaines (cf. visuel ci-dessus)
- Ficelle
- Le petit matériel pour réparer des fuites d'eau (à identifier en fonction de la fuite à réparer, cf. partie 3)
- Fiche de relevé (que vous aurez préparée en amont)

Partie 1 : Le parcours

En amont de l'atelier, vous aurez créé un parcours dans la structure sociale (ou un appartement témoin) qui comporte : une cuisine, un WC, une pièce d'eau, un compteur.

A l'aide du parcours, vous déterminerez, dans chaque pièce les endroits où peuvent se cacher les fuites d'eau dans un logement (ex. au robinet d'un lavabo, au robinet pour couper l'eau d'une pièce, au WC...).

Sur chacun des éléments, vous aurez disposé des étiquettes sur lesquelles de courts textes décriront la fuite (le type de fuite, sa situation exacte et le coût de cette fuite sur une année - cf. données de l'encadré ci-après à multiplier avec le prix du m³ d'eau d'une facture récente).

Au fur et à mesure du parcours, les personnes noteront sur la fiche de relevé les coûts pour chaque fuite et calculeront le montant total.

Il est important de repérer les fuites suffisamment tôt pour pouvoir les réparer les plus vite possible et éviter des factures trop élevées.

Partie 2 : Lire le compteur d'eau pour mieux repérer les fuites

Le compteur d'eau (s'il est accessible) est un bon outil pour repérer une fuite d'eau dans le logement. Pour cela, il suffit de relever les données sur le compteur juste avant de se coucher. Au lever, avant toute utilisation d'eau, il faudra vérifier si cette donnée n'a pas évolué. Si un changement est constaté, alors c'est qu'il y a une fuite.

Lors de votre atelier, vous pourrez montrer aux participants comment lire les informations sur un compteur d'eau et leur expliquer la méthode à suivre pour détecter une fuite.

Partie 3 : Réparer les fuites d'eau

En amont de l'atelier, vous pouvez demander l'aide d'un agent technique de votre commune, ou faire intervenir un usager suffisamment bricoleur, qui souhaite partager ses compétences. L'atelier consistera en un apprentissage, pour réparer de simples fuites d'eau à un robinet (ex : changer un joint) ou sur une chasse d'eau. *A noter : pour vous aider, de nombreux tutoriels existent sur internet.*

Les fuites d'eau : eau perdue pour grosse facture

Avec une fuite d'eau, non réparée, le montant d'une facture peut augmenter de 15 à 20 %.

> Goutte-à-goutte à un robinet : 4 litres par heure soit 35 m³ par an.

> Mince filet d'eau à un robinet : 16 litres par heure soit 140 m³ par an.

> Importante fuite d'eau à la chasse d'eau : 25 litres par heure soit 220 m³ par an.

Source : centre d'information sur l'eau

Visiter une usine de traitement d'eau potable pour mieux comprendre !

L'eau de la Métropole est traitée chaque jour dans des usines avant d'être acheminée dans chaque foyer.

Vous pouvez vous inscrire avec un groupe pour visiter l'usine de la Jatte à Rouen. Vous découvrirez les étapes de traitement de l'eau et comprendrez pourquoi il est préférable de boire l'eau du robinet à la place de l'eau en bouteille.

Atelier 5

Le bar à eau

Objectifs

- Comprendre que l'eau du robinet est de bonne qualité
- Eviter l'achat de bouteilles d'eau de source ou minérale



Promouvoir l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille est un enjeu important tant économiquement (en moyenne boire de l'eau du robinet à la place d'une eau de source en bouteille permet d'économiser 39€ par an et par personne.) qu'environnementalement (production de déchets).

Cet atelier vous propose de démontrer aux participants que l'eau du robinet est de bonne qualité et qu'il n'est pas si simple de la distinguer d'une eau en bouteille.

Déroulement de l'atelier

Durée : 30 minutes (en fonction du nombre de participants)

Lieu : Dans une salle

Matériel nécessaire :

- 1 verre par participant
- 3 types de bouteilles d'eau de source ou minérale (avec des qualités gustatives différentes. Ex. Hépar, Contrex, Evian...)
- 4 carafes d'eau
- 8 étiquettes

En amont de l'atelier vous aurez préparé 4 carafes d'eau, sur lesquelles vous aurez collé des étiquettes numérotées de 1 à 4. Dans chacune d'entre-elles vous aurez versé un type d'eau différent, dont une carafe avec de l'eau du robinet (un numéro correspond à un type d'eau).

Sur 4 autres étiquettes seront indiqués les noms des eaux. Pendant l'atelier, les participants goûteront l'eau des 4 carafes. Ils devront, individuellement ou en groupe, trouver dans quelle carafe se trouve quelle eau. Le but de l'atelier est de faire tomber les préjugés relatifs à l'eau du robinet (ex. elle a mauvais goût...) et de constater qu'il n'est pas si simple de l'identifier par rapport à une eau de source.

ASTUCE :

L'eau du robinet peut avoir un léger goût de chlore. Ce chlore est utilisé pour éviter la contamination de l'eau lors de sa distribution dans les tuyauteries. Pour éliminer ce goût, il est possible de laisser reposer l'eau dans une carafe 1h ou 2h au réfrigérateur.